

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD263

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« de transférer »

les mots :

« le transfert de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.